



COMMUNIQUE N° 04/CTAEP/2026

de la Commission Technique de Gestion et de Suivi de l'Aide de l'Etat à la Presse

Le Président de la Commission Technique de Gestion et de Suivi de l'Aide de l'Etat à la Presse invite les directeurs de sociétés de presse écrite et numérique, de sociétés de radio et de télévision commerciales privées, ainsi que de radio communautaires, qui ont postulé à l'aide de l'Etat à la presse, gestion 2025, à consulter au siège et sur le site internet de la HARC à partir du 10 août 2026, la liste définitive des bénéficiaires, ainsi que les principales clés de répartition.

Il invite, par ailleurs, tous les bénéficiaires, à confirmer ou à faire parvenir à la Commission, le relevé d'identité bancaire de leur société de presse au plus tard le 19 août 2026.

Fait à Lomé le 10 août 2026

Le Président




Badjibassa BABAKA